



BROCHURE 2025



www.apasbtp69.com

Un vrai + social pour les salariés du BTP !

SOMMAIRE

I VOS DEMANDES EN LIGNE • page 3

ÉVÈNEMENTS FAMILIAUX • pages 4 - 5

- Une prime pour chaque évènement
- Aide décès

LOISIRS & SHOPPING • pages 6 - 7

- Billetterie Espace CSE
- Bons d'achat
- Espaces aquatiques

SPORT • pages 8 - 9

- Abonnements partenaires
- Participation financière

VACANCES • pages 10 - 15

- Participation financière
- La carte camping caravanning
- Séjours partenaires
- Réductions partenaires

POUR VOS ENFANTS • pages 16 - 19

- Participations financières
- Réductions partenaires
- Noël et rentrée scolaire

SERVICE SOCIAL DU TRAVAIL • pages 20 - 21

- À vos côtés
- Contacts et rendez-vous

ENTREPRISES ET CSE : et si vous adhérez ? • page 22

RETRAITÉS DU BTP : affiliiez-vous ! • page 22

I EXTRAIT DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR • page 23

Mesdames, Messieurs,

Créée PAR et POUR les entrepreneurs du BTP, l'APAS BTP 69 est à vos côtés depuis plus de 80 ans pour accompagner les entreprises, les salariés et leurs familles.

En 2025, comme chaque année, nous poursuivons notre mission et nous vous soutenons dans votre vie professionnelle et personnelle : accompagnement social, participations financières et réductions pour vos loisirs, vos vacances, les activités de vos enfants...

Découvrez dans cette brochure les avantages 2025 et les démarches à suivre pour en bénéficier.

Ces informations sont également disponibles sur notre site internet www.apasbtp69.com : consultez-le pour effectuer vos demandes en ligne et pour rester informés de nos actualités !

L'équipe de l'APAS BTP 69 reste à votre écoute pour répondre à vos questions.

Bonne lecture,

Patrick SPICA
Président de l'APAS BTP 69

VOS DEMANDES EN LIGNE

Demandes de participations financières et de primes, commandes de bons d'achat, de places de cinéma ou réservations de vos vacances : toutes ces démarches peuvent être réalisées en ligne sur notre site !

1

Rendez-vous
sur www.apasbtp69.com
ou sur notre application

2

Connectez-vous
à votre Espace
personnel

3

Effectuez
votre demande
en ligne

4

Suivez le traitement
de votre demande dans
votre Espace personnel,
menu « Mes commandes »



1^{re} connexion à votre espace personnel

Lors de votre **1^{re} connexion** à votre Espace personnel en ligne sur www.apasbtp69.com :

- 1 • **Renseignez votre identifiant** constitué de votre prénom, votre nom et votre année de naissance, séparés d'un point.
Exemple : jeanne.dupont.1980
- 2 • **Renseignez votre mot de passe provisoire**, identique à votre identifiant.
- 3 • **Choisissez un nouveau** mot de passe.
- 4 • **Acceptez les CGU** (Conditions Générales d'Utilisation) en bas de page.
- 5 • **Validez**.



Avez-vous téléchargé notre application ?

Avec **notre application**, connectez-vous à votre Espace personnel pour consulter vos avantages, suivre vos commandes, effectuer vos demandes...

Pour l'installer, téléchargez l'application « ESPACE CSE » puis renseignez le code « APASBTP » (*uniquement la 1^{re} fois*). Vous pouvez ensuite vous connecter avec votre identifiant et mot de passe habituels.
Vos demandes de remboursements et primes sont facilitées : prenez en photo vos justificatifs pour les joindre au formulaire !



Coordonnées et bénéficiaires

En cas de changement, pensez à **mettre à jour vos coordonnées** sur votre Espace personnel.

Vous devez également **enregistrer vos bénéficiaires** : votre conjoint, vos enfants ou ceux de votre conjoint.
Après le jour de leurs 18 ans, les enfants peuvent encore bénéficier des prestations jusqu'au jour de leurs 20 ans uniquement sur présentation d'un justificatif de scolarité.

ÉVÈNEMENTS FAMILIAUX



DEMANDER UNE PRIME

Transmettez votre demande de prime au plus tard dans les 3 mois qui suivent l'évènement :

- Connectez-vous à votre Espace personnel en ligne sur www.apasbtp69.com
- Dans la rubrique « Demande de remboursement », complétez le formulaire correspondant à la prime, joignez les justificatifs et validez.

Vous pouvez également nous transmettre votre demande et les justificatifs par courrier.

UNE PRIME POUR CHAQUE ÉVÈNEMENT

L'APAS BTP accompagne les salariés dans les grandes étapes de leur vie en offrant une prime, sous forme de carte cadeau Yeati, une fois par année civile :

 **Mariage ou PACS**
120 €

 **Naissance ou adoption**
120 €

 **Déménagement**
100 €

 **Apprentissage : début de contrat**
100 €

 **Apprentissage : réussite du diplôme**
100 €

LES JUSTIFICATIFS À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

Pour toutes les primes

→ Votre dernier bulletin de salaire.

Pour la prime Mariage/PACS

+ L'acte de mariage ou l'attestation de PACS.

Pour la prime Naissance/Adoption

+ L'acte de naissance de l'enfant ou justificatif d'adoption.

Pour la prime Déménagement

+ Les justificatifs de domicile de votre ancienne et de votre nouvelle adresse.
Exemples : factures d'eau, d'électricité...

Pour la prime Apprenti contrat

+ Votre contrat d'apprentissage complet.

Pour la prime Apprenti diplôme

+ Votre contrat d'apprentissage complet.
+ Votre relevé de notes ou diplôme.

La carte cadeau

Nos primes sont versées sous forme de carte cadeau Yeati. Utilisable chez tous les commerçants partenaires MasterCard®, elle est rechargeable pendant 4 ans : conservez-la !



Si vous n'avez jamais reçu de carte cadeau Yeati de l'APAS BTP, celle-ci vous est alors envoyée par courrier et devra être activée par mail.

Si vous avez déjà reçu une carte cadeau Yeati de l'APAS BTP, celle-ci sera rechargée du montant de la prime demandée et validée.

AIDE DÉCÈS

L'APAS BTP accorde une aide financière de 500 € lorsque survient le décès du salarié, de son conjoint ou d'un enfant à charge. Pour plus d'informations, contactez-nous.



La prime « Déménagement » ne peut pas être cumulée avec une autre prime au cours de la même année (règlementation URSSAF en vigueur).

Les primes « Apprentissage » sont réservées aux salariés en apprentissage de l'entreprise ou du CSE adhérent.

LOISIRS & SHOPPING



ACCÈS À LA BILLETTERIE

- Connectez-vous à votre Espace personnel en ligne sur www.apasbtp69.com
- Consultez la rubrique « Loisirs & shopping ».

JUSTIFICATIF À FOURNIR

- ✓ Votre dernier bulletin de salaire.

BILLETTERIE ESPACE CSE

Accédez à un large choix d'avantages et de réductions en consultant notre site internet, rubrique « Loisirs & shopping / Billetterie Espace CSE ».

✓ BILLETTERIE

Organisez vos sorties en famille ou entre amis et à des tarifs privilégiés. Que vous soyez fan de cinéma ou d'humour, amateur de sport ou de sensations fortes, vous trouverez forcément votre bonheur !

✓ BONS D'ACHAT

Pour vous faire plaisir ou pour offrir, bénéficiez de nombreuses réductions sur vos achats. Valables dans de nombreuses enseignes, utilisez les bons d'achat directement en caisse ou lors de vos commandes en ligne.

✓ BONS PLANS SHOPPING

Augmentez votre pouvoir d'achat en profitant des tarifs avantageux : électroménager, mode, téléphonie, presse...



Une offre à travers toute la France.



Billetterie accessible en ligne.



Envoi gratuit par e-mail ou à votre adresse postale.



L'APAS BTP ajoute à ces tarifs préférentiels, une réduction supplémentaire de :

- ✓ 2 € par billet de cinéma dans la limite de 20 billets par année civile.
- ✓ 5 € par billet de spectacle dans la limite de 10 billets par année civile.

BONS D'ACHAT via l'APAS BTP

Achetez vos bons d'achat auprès de l'APAS BTP :

- ✓ EN LIGNE sur notre site.
- ✓ DANS NOS LOCAUX, sur rendez-vous.

La liste des bons d'achat en stock est disponible sur notre site internet, rubrique « Loisirs & shopping / Bons d'achat ».

Pour les achats en ligne, quelques heures à plusieurs jours peuvent être nécessaires avant l'envoi par mail (e-billet) ou par courrier (bons d'achat « papier »).

ESPACES AQUATIQUES

Accédez à des tarifs préférentiels dans l'un des espaces aquatiques partenaires de l'APAS BTP :

- ✓ BALICINA
- ✓ CALICEO

Les e-billets sont disponibles sur notre site, rubrique « Loisirs & shopping / Espace aquatique ». Pour les achats en ligne, quelques heures à plusieurs jours peuvent être nécessaires avant l'envoi par mail (e-billet).



ABONNEMENTS PARTENAIRES

L'APAS BTP propose des tarifs préférentiels pour les abonnements sportifs annuels auprès de deux partenaires :



✓ WELLNESS SPORT CLUB
479 € au lieu de 854 €



✓ KEEPCOOL - NEONESS
250 € au lieu de 505 €

ACHAT EN LIGNE

- Connectez-vous à votre Espace personnel en ligne sur www.apasbtp69.com
- Consultez la rubrique « Sport »
- Achetez l'abonnement de votre choix.

JUSTIFICATIF À JOINDRE

- ✓ Votre dernier bulletin de salaire.



Offre non contractuelle : les tarifs sont susceptibles d'évoluer en cours d'année.

Les tarifs préférentiels pour les abonnements annuels ne sont pas cumulables avec la participation financière présentée ci-contre.

PARTICIPATION FINANCIÈRE

L'APAS BTP propose aux salariés et à leur conjoint une participation financière aux abonnements sportifs annuels :

✓ POUR LE SALARIÉ :

Prise en charge de **100 € par année civile pour tout abonnement sportif**, dans la limite de 50 % du montant de la facture.

100 € / an

✓ POUR LE CONJOINT :

Prise en charge de **50 € par année civile pour tout abonnement sportif**, dans la limite de 50 % du montant de la facture.

50 € / an

Seuls les abonnements annuels sont concernés par cette prestation.

Sont concernés par cette prise en charge : les licences sportives en club ou association, les abonnements dans un club de remise en forme ou auprès d'un professionnel du sport ou d'un coach sportif.

Ne sont pas concernés par cette prise en charge : les séances « à la carte », les abonnements auprès de professionnels de la santé ou de l'esthétique et les abonnements de sport en ligne.



DEMANDER LA PARTICIPATION FINANCIÈRE

Transmettez votre demande de participation financière au plus tard dans les 3 mois qui suivent la fin de l'abonnement :

- Connectez-vous à votre Espace personnel en ligne sur www.apasbtp69.com
- Dans la rubrique « Demande de remboursement », complétez le formulaire « Sport adulte », joignez les justificatifs et validez.

Vous pouvez également nous transmettre votre demande et les justificatifs par courrier.

JUSTIFICATIFS À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

- ✓ Votre dernier bulletin de salaire.
- ✓ La facture contenant la mention « acquittée », « payée » ou « réglée », avec le tampon du club et au nom du salarié ou du conjoint.



VOS VACANCES AVEC L'APAS BTP

Avec l'APAS BTP, vous bénéficiez de nombreux avantages pour vos vacances :

- une participation financière pour vos séjours,
- des séjours partenaires à prix préférentiels,
- des réductions auprès de nombreux partenaires.

Faites vos valises !

PARTICIPATION FINANCIÈRE

L'APAS BTP vous fait bénéficier d'une participation financière « Vacances familles » sur vos séjours en famille, en zone Euro. Sont concernés les séjours en :

- ✓ Chambres d'hôtes
- ✓ Auberges de jeunesse
- ✓ Gîtes
- ✓ Campings

8 € / nuit
/ personne

Prise en charge de **8 € par nuit et par personne** dans la limite de 50 % du montant total de la facture, proratisée en fonction du nombre de personnes et du nombre de jours maximum (21 nuits par année civile).

DEMANDER LA PARTICIPATION FINANCIÈRE

Transmettez votre demande de participation financière au plus tard dans les 3 mois qui suivent la fin de votre séjour :

- Connectez-vous à votre Espace personnel en ligne sur www.apasbtp69.com
- Dans la rubrique « Demande de remboursement », complétez le formulaire « Vacances familles », joignez les justificatifs et validez.

Vous pouvez également nous transmettre votre demande et les justificatifs par courrier.

JUSTIFICATIFS À FOURNIR

- ✓ Votre dernier bulletin de salaire.
- ✓ L'attestation de présence complétée (à télécharger sur notre site).
- ✓ La facture contenant la mention « acquittée », « payée » ou « réglée », au nom du salarié.
- ✓ Un certificat de scolarité : pour les enfants bénéficiaires entre 18 et 20 ans.

LA CARTE CAMPING CARAVANING FFCC

Pour vos séjours en camping, l'APAS BTP délivre **gratuitement** la carte de la Fédération Française de Camping Caravaning (FFCC). En complément, pour vos séjours en Europe, vous avez la possibilité de demander la carte Internationale.

Cette carte FFCC offre **plusieurs avantages** :

- 1 • assurance responsabilité civile,
- 2 • assurance du matériel de camping,
- 3 • assistance et rapatriement en France,
- 4 • diverses réductions.

Cette carte n'est pas nécessaire pour bénéficier de la participation financière « Vacances familles » de l'APAS BTP.

Commandez la carte en ligne sur notre site, rubrique « Vos vacances / Camping : carte FFCC ».



Les locations d'hébergements en camping entre particuliers ne sont pas concernées par cette participation financière.

SÉJOURS PARTENAIRES

L'APAS BTP permet aux salariés de bénéficier de réductions lors de la réservation de séjours auprès de plusieurs partenaires. Consultez régulièrement notre site pour connaître les promotions en cours, rubrique « Vos vacances / Séjours partenaires ».

CAMPINGS MAEVA.COM

Réservez votre séjour en camping MAEVA.COM à un tarif exceptionnel en commandant votre code-coupon auprès de l'APAS BTP.

Séjour à partir de **100 €**



Offre valable pour un séjour avant le 27 juin 2025 ou à partir du 30 août 2025.



Frais de dossiers offerts.



+ de 50 destinations à travers toute la France : retrouvez la liste sur notre site !



Des mobil-homes 3 ou 4 chambres dans des campings 3, 4 et 5 étoiles.



La participation financière de l'APAS BTP est déjà déduite.

Offre limitée à 2 codes-coupons par année civile et par salarié.

OFFRE LIBERTÉ

L'APAS BTP, en partenariat avec le Groupe Pierre & Vacances, vous propose jusqu'à 45 % de remise sur vos week-ends, courts séjours et séjours à la semaine Pierre & Vacances et Adagio.

Jusqu'à **45 %** de réduction



Offre valable toute l'année.



À la mer, à la campagne, ou en ville... en France, en Espagne...



Une gamme de logements variée (studios, maisons, apart'hotel...).



À 2, en famille ou entre amis... vous trouverez le logement parfait pour un séjour réussi !

SÉJOURS PARTENAIRES

RÉSIDENCES NÉMÉA

L'APAS BTP vous propose des séjours en résidences Néméa à tarifs préférentiels tout au long de l'année.



Offre valable toute l'année : basse et haute saisons.



En France : mer, montagne, campagne... vous avez le choix !



Appartements, studios, maisons...



À 2, en famille ou entre amis... vous trouverez le logement parfait pour un séjour réussi !

ACCÈS AUX RÉDUCTIONS

- Connectez-vous à votre Espace personnel en ligne sur www.apasbtp69.com
- Consultez la rubrique « Vos vacances / Séjours partenaires ».
- Réservez en suivant les étapes présentées sur le site.



RÉDUCTIONS PARTENAIRES

GÎTES & CAMPINGS

CAMPINGS.COM

Réduction de 10 % toute l'année.

Réservations www.campings.com/ce/cpc/login

Identifiant : APASBTP69

MDP : APASBTP69

CITYKAMP

Réduction de 10 à 15 % suivant la période.

Frais de dossier offerts.

Réservations au 04 37 64 22 35

ou sur www.citykamp.com

Code partenaire : HUTA05199

GÎTES DE FRANCE

Réduction de 5 %

Création de votre espace et réservations sur

www.gites-de-france.com

Code : APAS69

HOMAIR

Réduction de 5 à 15 % selon la période, sur les séjours de 2 nuits minimum.

Frais de réservation offerts (25 €).

Réservations au 04 27 50 13 05

ou sur www.homair.com

Code partenaire : APAS69HV

HUTTOPIA

Réduction de 10 à 25 % suivant la période.

Frais de dossier offerts.

Réservations au 04 37 64 22 35 et sur

www.europe.huttopia.com

Code partenaire : HUTA05199

NOUVEAU

LE SAGONE

Réduction sur les séjours de 7 ou 14 nuits.

Réservations sur www.viacorsacse.fr

Identifiant : APASBTP

MDP : APAS25

ODALYS Plein air

Réduction de 10 %

Réservations au 04 42 25 99 95

ou sur www.odalys-vacances.com

Code : 69APAS

SANDAYA

Réduction de 10 à 20 % selon la période.

Réservations au 04 11 32 90 00

ou sur www.sandaya.fr

Code : SCAB69

SUNÉLIA

Réduction de 5 % hors juillet et août.

Frais de dossier offerts sur toutes les périodes.

Avantages valables sur une partie des destinations.

Réservations au 05 57 14 33 60

ou sur contact@sunelia.com

Code : 175 100

TOHAPI

Réduction de 5 à 15 %, selon la période, sur les séjours de 2 nuits minimum.

Réservation au 04 27 50 13 05

ou sur www.tohapi.fr

Frais de dossier offerts.

Code partenaire : APAS69HV

YELLOH VILLAGE

Réduction de 5 à 15 %

Réservations au 04 66 739 739

ou sur www.yellohvillage.fr

Identifiant : APAS BTP

Code avantage : BTPYV36

ACCÈS AUX RÉDUCTIONS

- Connectez-vous à votre Espace personnel en ligne sur www.apasbtp69.com
- Consultez la rubrique « Vos vacances / Réductions partenaires ».
- Suivez les indications du partenaire.



Offres non contractuelles : les tarifs sont susceptibles d'évoluer en cours d'année.

Les réductions sur les gîtes, campings, auberges de jeunesse et chambres d'hôtes sont cumulables avec la participation financière de l'APAS BTP.

RÉDUCTIONS PARTENAIRES

RÉSIDENCES, HÔTELS & VILLAGES VACANCES

BELAMBRA

Réduction de 5 % cumulable avec les promotions, selon la période.
Réservations au 01 46 10 13 14
ou sur belambra.fr/collectivites
Identifiant : APASBTP69 MDP : 18949S

CENTER PARCS

Jusqu'à 35 % de réduction
Réservations au 0891 700 220
Code : CE050572
ou sur ce.groupepvcp.com
Identifiant : apas MDP : 84535

GOÉLIA

Réduction de 10 %
Réservations au 0820 434 438
ou sur www.goelia.com (Espace CE et partenaires)
Code partenaire : VD1APAS69
MDP : 69626

MMV

Réduction de 5 à 20 %
Réservations au 04 92 12 62 12
ou resapartenaires@mmv.fr
ou sur www.mmv.fr/partenaires
Code partenaire : 01/20609

NÉMÉA

Réduction de 12 % sur les résidences Néméa et **de 8 %** sur les résidences partenaires.
Réservations au 05 57 92 18 39
ou sur www.nemea.fr
Code : APAS69

ODALYS

Réduction de 10 %
Réservations au 04 42 25 99 95
ou sur www.odalys-vacances.com
Code : 69APAS

ULVF

Réduction de 5 à 10 %
Réservations au 04 77 56 66 09
ou sur www.vacances-ulvf.com
Code partenaire : PAR7308

VACANCES BLEUES

Réduction de 5 à 10 %
Frais de dossier offerts.
Réservations au 04 91 00 96 82
ou sur www.vacancesbleues.fr
Code : BTP

VACANCES PASSION

Réduction de 10 % sur les villages Vacances Passion (7 nuits minimum).
Réservations au 04 78 42 10 32
ou sur www.vacances-passion.org
Code : APAS691

VTF

Réduction de 5 à 10 %
Adhésion VTF offerte.
Réservations au 04 42 12 32 00
ou www.vtf-vacances.com (Espace CE et collectivités).
Code partenaire : 147

VVF

Réduction de 7 à 15 %, hors frais de dossier.
Réservations au 04 73 43 00 43
ou sur www.vvf-villages.org
Code partenaire : 1570

ZENITUDE

Réduction jusqu'à 15 %.
Frais de dossier offerts.
Réservations sur zenitude-hotel-residences.com
Code spécial : 1APAS69
et sélectionner « Tarif entreprise/tarif CSE ».

AGENCES DE VOYAGE & SÉJOURS À THÈMES

BILLETTERIE ESPACE CSE : accès sur www.apasbtp69.com, rubrique « Loisirs et shopping ».

FRAM

Réduction jusqu'à 9 % selon la période.
Réservations au 0892 624 444
ou sur fram-ce.fr - Code : 58390

www.promovacances-ce.com
Code : K0691

UCPA

Réduction de 5 %
Réservations au 09 69 390 392 ou www.ucpa.com
Code partenaire : LN28

CARREFOUR VOYAGES

Réduction de 5 %
Réservations au 01 59 91 98 84
ou en agences.
Numéro de partenariat : 202432

PROMOVACANCES

Réduction de 5 à 11 %
Réservations au 0 899 654 634 ou

NOUVEAU



Offres non contractuelles : les tarifs sont susceptibles d'évoluer en cours d'année.

POUR VOS ENFANTS

DEMANDER UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE

Transmettez votre demande de participation financière au plus tard dans les 3 mois qui suivent la fin de l'évènement :

- Connectez-vous à votre Espace personnel en ligne sur www.apasbtp69.com
- Dans la rubrique « Demande de remboursement », complétez le formulaire « Activités extra-scolaires », « Vacances enfants » ou « Soutien scolaire », joignez les justificatifs et validez.

Vous pouvez également nous transmettre votre demande et les justificatifs par courrier.

JUSTIFICATIFS À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

- ✓ Votre dernier bulletin de salaire.
- ✓ La facture contenant la mention « acquittée », « payée » ou « réglée », au nom du salarié. Pour les « Activités extra-scolaires », le tampon du club doit également être présent sur la facture.
- ✓ L'attestation de présence (en téléchargement sur notre site, rubrique « Documents ») pour les « Vacances enfants » et le « Soutien scolaire ».
- ✓ Le certificat de scolarité : pour les enfants entre 18 et 20 ans.

PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

VACANCES ENFANTS

L'APAS BTP participe financièrement aux séjours de vos enfants :

- ✓ Colonies
- ✓ Stages BAFA
- ✓ Séjours linguistiques
- ✓ Classes découvertes
- ✓ Stages sportifs
- ✓ Centres aérés

10 € / jour
/ enfant

Prise en charge de **10 € par jour (5 € par demi-journée pour les centres aérés) et par enfant**, dans la limite de 50 % du montant total de la facture, proratisée en fonction du nombre de jours maximum (45 jours par année civile).

 Participations financières cumulables avec les réductions partenaires présentées page suivante.

SOUTIEN SCOLAIRE À DOMICILE



Profitez d'une prise en charge sur les heures de soutien scolaire **à domicile** de vos enfants :

8 € / heure
/ enfant

Prise en charge de **8 € par enfant et par heure** de cours de soutien scolaire à domicile en lien avec un organisme agréé, dans la limite de 50 % du montant total de la facture. Maximum de 30 heures par année civile.

ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES

L'APAS BTP participe aux **abonnements annuels à une activité extra-scolaire** (culturelle ou sportive). La prise en charge est de **50 € par année civile et par enfant** dans la limite de 50 % du montant total de la facture.

50 € / an
/ enfant

 Seuls les abonnements annuels sont concernés par cette prestation, les inscriptions « à la séance » ne sont pas prises en compte.

RÉDUCTIONS PARTENAIRES

VACANCES ENFANTS

Grâce à ses partenariats, l'APAS BTP vous propose de bénéficier d'une réduction lors de la réservation des séjours de vos enfants :



TELLIGO JEUNES

Réduction de 5 %

Réservations sur le site du partenaire.

Code partenaire : APAS69



TEMPS JEUNES

Réduction de 6 %

Réservations sur le site du partenaire.

Code partenaire : APA03



VACANCES POUR TOUS

Réduction de 5 %

Réservations sur le site du partenaire.

Code partenaire : APAS691



UCPA

Réduction de 5 %

Réservations sur le site du partenaire.

Code partenaire : LN28

GARDE D'ENFANT

Avec notre partenaire, profitez de réductions sur vos frais de garde d'enfants :

KINOUGARDE

Frais d'inscription offerts.

Réservations au 04 72 84 62 63.

Code partenaire : APAS RHONE



SOUTIEN SCOLAIRE

Profitez d'avantages en inscrivant votre enfant auprès d'un partenaire APAS BTP :



COMPLÉTUDE

Réduction sur les cours à domicile et les stages intensifs.

Frais d'inscription offerts.

1 € de réduction par heure de soutien scolaire.

Réservations au 04 72 84 62 62 ou sur

www.completude.com/partenaire/apasphone



ANACOURS

Réduction sur les tarifs.

Frais d'inscription offerts.

Réservations au 09 72 60 52 52.

Partenaire : APAS BTP



NOËL ET RENTRÉE SCOLAIRE

UN CADEAU POUR NOËL



Chaque année, l'APAS BTP offre un cadeau aux enfants, jusqu'à leur 12^e année.

Deux types de cadeaux sont offerts au choix : un jouet ou un abonnement de 6 mois à un magazine Bayard Presse.

Le choix du cadeau se fait par le salarié auprès de son entreprise ou CSE qui transmet à son tour les informations à l'APAS BTP.



Pensez à enregistrer votre enfant, dès sa naissance, sur votre Espace personnel en ligne !

ALLOCATION RENTRÉE SCOLAIRE



L'APAS BTP attribue aux salariés une prime de rentrée scolaire de 30 € par enfant âgé de 13 à 16 ans.

Cette prime est versée sur la carte cadeau Yeati (voir page 5).



Pensez à vérifier vos coordonnées mail et postales, et à enregistrer votre enfant comme bénéficiaire en vous connectant à votre Espace personnel.

Toute demande transmise après la rentrée scolaire de septembre ne pourra pas être prise en compte par l'APAS BTP.

Vous devez être présent dans les effectifs de l'entreprise au 2 septembre pour accéder à la prime de rentrée scolaire.



Pour accéder à ce service, l'entreprise ou le CSE doit s'acquitter d'une cotisation spécifique.

Nous vous invitons à nous contacter pour en savoir plus.

À VOS CÔTÉS

Chacun peut, à tout moment, rencontrer des difficultés, dans sa vie professionnelle ou dans sa vie privée. **Spécialistes du BTP** et liées au secret professionnel, **les assistantes sociales de l'APAS BTP peuvent vous accompagner**, vous et votre famille, dans vos différentes démarches.

À votre écoute, notre Service social peut vous aider face à :



Des **problèmes familiaux**
(séparation, divorce, décès...)



Un départ à la **retraite**
(évaluation, étude des différents
départs possibles...)



Des **problèmes de santé**
(maladie, accident du travail,
handicap, invalidité...)



Des **problèmes financiers**
(difficultés de gestion,
surendettement...)



La gestion d'un dossier et la prise en charge de **travailleurs familiaux**.



Un **besoin d'informations**
sur le plan **législatif**
(droit du travail, droit de la famille...)

Selon la demande, une aide adaptée est proposée et un accompagnement social peut être mis en place.

CONTACTS ET RENDEZ-VOUS

Les entretiens se font **uniquement sur rendez-vous** dans nos locaux à Villeurbanne, dans votre entreprise, sur un chantier ou à votre domicile.



Fabienne GAULTIER

f.gaultier@apasbtp.fr
Tél : 04 72 44 16 43
Portable : 07 56 02 01 52



Valérie MALFATTI

v.malfatti@apasbtp.fr
Tél. du mardi au vendredi : 04 72 44 16 42
Tél. le lundi : 04 28 29 22 96
Portable : 07 56 02 32 57
Possibilité de rendez-vous à Chassieu le lundi.



Florence PELARDY

f.pelardy@apasbtp.fr
Tél : 04 72 44 16 41
Portable : 07 56 02 02 99



Manon TOURNIER

m.tournier@apasbtp.fr
Tél : 04 74 65 61 94
Portable : 07 56 02 27 24

ENTREPRISES ET CSE : ET SI VOUS ADHÉRIEZ À L'APAS BTP ?

Créée à l'initiative d'entrepreneurs du BTP, l'APAS BTP a pour objet la création, l'organisation, le développement et la gestion des œuvres sociales collectives de la profession. En adhérant à l'APAS BTP, les entreprises et CSE permettent à leurs salariés et leurs familles de bénéficier d'un véritable plus social.



L'adhésion

Une entreprise ou un CSE peuvent adhérer :

- 1 • uniquement à la gestion des activités socio-culturelles,
- 2 • uniquement au Service social du travail,
- 3 • ou aux deux.

Pour connaître les modalités d'adhésion ainsi que les tarifs, contactez-nous !



NOUVEAU : un système de parrainage est mis en place pour toute nouvelle adhésion et permet à l'adhérent parrain de recevoir un présent.

RETRAITÉS DU BTP : AFFILIEZ-VOUS !

Vous êtes retraité d'une entreprise ou d'un CSE adhérent à l'APAS BTP 69 ? Vous pouvez continuer à bénéficier de certaines de nos prestations ! En échange d'une participation annuelle de 15 € vous accédez, à titre individuel, aux avantages suivants :

- 1 • Une large offre de billetterie à tarifs préférentiels.
- 2 • Un meilleur pouvoir d'achat (bons d'achat, réductions...).
- 3 • Des bons plans pour les vacances grâce à nos partenariats.
- 4 • Les abonnements sportifs annuels Wellness et KeepCool à tarifs préférentiels.



L'affiliation

L'affiliation débute le jour de la demande ou du renouvellement et se termine un an, jour pour jour, après.

Pour demander votre affiliation, vous devez nous renvoyer par courrier le formulaire de demande (en téléchargement sur notre site) accompagné de la copie du certificat de travail fourni par votre ancien employeur, de la copie de la notification de retraite de la CARSAT et du règlement de 15 € à l'ordre de l'APAS BTP.

Si vous êtes déjà affilié en tant que retraité, vous pouvez demander un renouvellement en nous envoyant par courrier votre règlement par chèque ou en le réglant directement en ligne rubrique « L'APAS BTP / Retraités du BTP ».

EXTRAIT DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR DE L'APAS BTP - BÉNÉFICIAIRES (Janvier 2025)**Article 1 – Salariés**

Tous les salariés en activité dans les entreprises adhérentes de l'Association, à jour de leurs cotisations, bénéficient des prestations de l'APAS BTP.

Article 2 – Ayants-droit

Les personnes ayant la qualité d'ayant-droit sont :

- le conjoint/concubin,
- les enfants du salarié qu'ils vivent ou non au foyer, en France ou à l'étranger,
- les enfants du conjoint/concubin qu'ils vivent ou non au foyer, en France ou à l'étranger.

Un conjoint ou concubin est reconnu comme tel grâce à :

- un acte de mariage en cas de mariage,
- un certificat de vie maritale ou concubinage en cas de vie commune,
- une facture aux deux noms (salarié/concubin) s'il n'existe pas de document officiel.

Un enfant vivant en famille d'accueil ne sera pas pris en charge par l'APAS BTP, quelle que soit la durée de l'accueil.

Les enfants bénéficient des prestations jusqu'au jour de leur 18 ans et, sur présentation d'un justificatif de scolarité, jusqu'à 20 ans.

Article 3 – Durée et plafonnement des droits

Le droit à prestation :

- est ouvert dès l'embauche du salarié (CDD, CDI, contrats spécifiques et stagiaires),
- cesse à la fin du contrat de travail et/ou au départ de l'entreprise.

Un plafond de 700 € sur le montant des remboursements et primes est appliqué par salarié et par année civile. Ce plafond ne s'applique pas aux réductions partenaires et avantages billetterie.

Article 4 – Droits des salariés absents

Quels que soient la durée et le motif de l'absence (maternité, maladie, congés divers...), l'accès aux prestations de l'APAS BTP se poursuit, sous réserve de la déclaration du salarié comme ouvrant droit par l'employeur.

Article 5 – Droits des salariés multi-employeurs

Le salarié de plusieurs entreprises adhérentes ne pourra bénéficier qu'une seule fois des prestations. Ses droits ne sont pas multipliés.

Article 6 – Suspension des droits

En cas de doute sur l'authenticité des justificatifs fournis, l'APAS BTP se réserve le droit de vérification auprès des organismes concernés.

Toute fausse déclaration et/ou document falsifié par le salarié entraînent la suspension des droits pendant une année complète.

En cas de fraude avérée, l'APAS BTP informera l'entreprise adhérente de la suspension des droits du salarié concerné. Cette suspension n'entraîne pas l'arrêt des cotisations versées par l'employeur pour ledit salarié.

Article 7 – Compensation des droits

Toute commande à l'APAS BTP (colonie, billetterie ...) non payée par un salarié, sera compensée, jusqu'à due concurrence, sur le montant des prestations éventuelles à lui verser.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA PROTECTION DES DONNÉES

Les données personnelles collectées par l'Association, en tant que responsable du traitement, sont traitées dans le cadre de l'adhésion volontaire des entreprises et CSE aux services de l'APAS BTP, pour :

- la gestion des activités sociales et culturelles des salariés des entreprises adhérentes,
- la gestion des dossiers sociaux des salariés des entreprises adhérentes.

Elles sont traitées en conformité avec les principes de protection des données personnelles tels que posés par le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques au regard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données applicable depuis le 25 mai 2018 (ci-après le « RGPD ») et à la loi Informatique et Libertés modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018.

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire aux traitements fixée par les textes. Ces données sont accessibles :

- aux personnes habilitées chargées de la gestion des services administratifs, de la comptabilité et de l'informatique,
- à l'assistante des activités sociales et culturelles ;
- aux assistantes sociales ;
- aux prestataires informatiques agissant en qualité de sous-traitants.

Dans ce contexte, les données ne font l'objet d'aucun transfert en dehors de l'Union européenne.

Conformément aux articles 15 et 16 du RGPD, les salariés des entreprises adhérentes disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement aux données personnelles les concernant en adressant un courrier électronique à l'adresse suivante : contact@apasbtp.fr, ou un courrier postal à l'adresse : APAS BTP - 71 Avenue Galline - CS 80096 - 69626 VILLEURBANNE CEDEX.

Les salariés des entreprises adhérentes sont informés qu'ils ont la possibilité, s'ils l'estiment nécessaire, d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).



Le 17 décembre 2024, le Conseil d'administration de l'APAS BTP a décidé d'instaurer un plafond de 700 € sur le montant des remboursements et primes reçu par le salarié dans l'année civile. Ce plafond ne s'applique pas aux réductions partenaires et avantages billetterie. Cette mesure, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025, a pour objectif d'assurer une répartition équitable des aides et de préserver la pérennité de nos services.

CONCEPTION ET RÉALISATION : APAS BTP 69 - 2025

71 avenue Galline CS 80096 - 69626 Villeurbanne Cedex

© APAS BTP 69 - Flaticon - Freepik - Yeati - AdobeExpress - AdobeStock : peopleimages.com, Prostock-studio, NDABCREATIVITY, pavel1964, MonkeyBusiness, Sunny studio, Ole,aPanasovska, 2xSamara.com, highwaystarz, emaria, auremar, goodluz, Robert Kneschke, Home stock, Sunny studio, WavebreakMediaMicro, NDABCREATIVITY.

IMPRESSION : Oh my com

« Ne pas jeter sur la voie publique ».

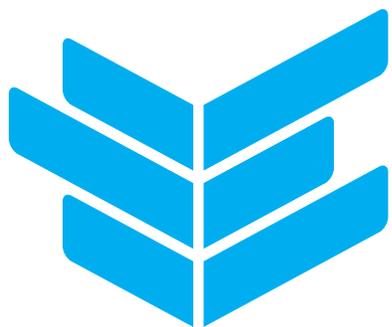
Contact

Du lundi au vendredi
De 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
04 72 44 16 06
contact@apasbtp.fr

APAS BTP 69
CS 80096
71 avenue Galline
69626 Villeurbanne Cedex

www.apasbtp69.com

 Suivez-nous sur LinkedIn !
@apasbtp69



APAS BTP

Un vrai + social

pour les salariés du BTP !

